

## RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Cher(e)s Ami(e)s D.D.E.N.,

Conformément aux dispositions des articles 13.14 et 14.18 des Statuts de l'Union des DDEN des Alpes-Maritimes, j'ai procédé à la vérification des comptes de notre Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes (D.D.E.N.) et de chaque Association Locale en exercice, et au rapprochement des pièces justificatives avec les lignes de Charges et de Produits. Je me suis assuré de la concordance des imputations comptables avec les relevés des comptes au CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR et du LIVRET D'ÉPARGNE dans le même établissement bancaire, portant sur la période du 01.01.2022 au 31.12.2022 et des soldes bancaires des Associations locales.

J'ai procédé au rapprochement bancaire des comptes de résultat et de la réalité des soldes énoncés pour contrôler le Résultat de l'exercice 2022. Mes investigations m'ont permis de m'assurer de l'exactitude des chiffres de leur imputation et des résultats qui vous sont présentés.

Le compte de résultat de l'UD, au solde **positif (464.85€)** présente, par rapport à l'exercice 2021 :

- **des produits d'exploitation en baisse de 29,90%** autant dans les adhésions comptabilisées que dans les subventions. Mais des **produits financiers et exceptionnels en forte hausse (+91,4%)** ;
- **des charges de fonctionnement en baisse de 64,47%**, qui **retournent au niveau des adhésions**, - **mais l'assurance a été réglée sur l'exercice 2021. Les coûts d'accueil de l'AG ont progressé de 249%**, montant à **maitriser dans le futur.**

- **Je souligne comme en 2020 que le compte courant de l'UD a été en permanence supérieur à 5 000€.** Je recommande vivement de placer sur le Livret toute la trésorerie disponible. C'est un complément de recettes, avec une hausse des taux à 3%, qui est indispensable à l'équilibre financier des comptes dans un contexte durable de faible adhésion.

Le résultat consolidé des AL (-206,25€).est du en partie à la nouvelle politique tarifaire du Crédit agricole (12€ prélevé par compte en 2022, même sans aucune activité !), mais annuellement 24€, qui se dit prêt à fermer nos comptes en cas de refus. On peut choisir une autre banque plus spécialisée (Crédit Mutuel), mais de toute façon fermer les comptes inactifs. Une réflexion avec les AL doit être rapidement engagée.

Au 31.12.22, les comptes courant et d'épargne de l'UD présentent un solde positif de **14 315,19€**, et les comptes consolidés de **26 806,90€**.

Je certifie les comptes 2022 comme sincères et véritables. Je tiens à remercier le Trésorier-Général qui a mis à ma disposition l'intégralité des documents comptables dans un classement aisé à consulter, et pour avoir répondu à mes questions pour apporter tout éclaircissement. Je remercie également tous les trésoriers des Associations Locales pour leur disponibilité ce qui a permis une vérification de l'intégralité de leurs comptes.

J'invite les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes à approuver, d'une part les comptes de l'Union Départementale et des Associations Locales, et d'autre part la proposition d'affecter le résultat positif au compte de report à nouveau au Bilan de l'exercice 2023, et à donner quitus au Trésorier-Général de l'U.D. et aux Trésoriers des A.L. pour leur gestion financière pour la période considérée.

Fait à Roquebrune Cap-Martin, le 20 Mars 2023



Le Vérificateur des comptes ; Francis LEBORGNE